

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3526

présenté par
M. Myard

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est de cohérence avec la volonté de réserver le mariage aux couples composés d'un homme et d'une femme.